



Association Familles de France

CERDAGNE-CAPCIR

Mairie, Avenue E. Brousse 66 760 UR

UR, le 28 février 2012,

Monsieur Jean CASTEX
Secrétaire Général Adjoint de l'Elysée
Conseiller du Président aux affaires sociales
Maire de Prades
Hôtel de Ville – 66 500 PRADES

Objet : Groupement Européen de Coopération Sanitaire Hôpital de Cerdagne

Monsieur,

L'association Familles de France de Cerdagne, adhérente de la fédération départementale « Famille de France des P.O » et de la Fédération Nationale « Famille de France », est interpellée depuis plusieurs mois par les familles adhérentes et leur entourage qui s'interrogent sur la thématique locale de la santé.

Plusieurs réunions ont fait ressortir une inquiétude justifiée dans ce domaine.

Concernant l'Hôpital Transfrontalier de Cerdagne, un certain nombre de questions et de souhaits, déjà exposés aux membres du comité consultatif en mars 2011 et restés sans réponse, persistent:

1°) L'état civil des enfants nés à l'hôpital transfrontalier :

Y aura-t-il libre choix de la nationalité à la naissance y compris pour les enfants mort-nés ? (courrier d'une famille ci-joint).

2°) En cas de décès :

L'homogénéisation des pratiques funéraires afin d'assurer les us et coutumes des familles françaises sera-t-elle assurée ? (Incinération, respect des volontés).

Donnera-t-on le pouvoir aux pompes funèbres françaises de récupérer le corps sous un régime dérogatoire ?

La législation française sur le don d'organes s'appliquera-t-elle ?

3°) Comment le mineur sans représentant légal présent sera-t-il pris en charge ?

4°) Les familles souhaitent l'harmonisation des qualifications et des pratiques des personnels au sein du Groupement

5°) Sur quelles bases se fera l'évaluation globale externe des établissements composant l'hôpital transfrontalier ?

6°) L'association souhaite une priorité d'embauche, à qualification égale, des familles de Cerdagne sur un quota défini.

Association Familles de France de Cerdagne-Capcir

Adresse postale : Mairie- Rue Emmanuel Brousse – 66 760 UR

Enregistrement N° 0663003660 préfecture des Pyrénées Orientales

Courriel : famillesdefrance-cerdagne@orange.fr



Association Familles de France

CERDAGNE-CAPCIR

Mairie, Avenue E. Brousse 66 760 UR

7°) Dans quelles conditions les droits des salariés français seront- ils respectés ?

8°) L'association souhaite qu'une formation bilingue soit également dispensée aux personnels aide soignant et hôtelier.

9°) Qu'en est-il de la continuité des soins après l'hospitalisation ? (H.A.D. pour les patients français).

10°) Comment sera organisé le système d'information du dossier patient transfrontalier ?

11°) Quelle sera la localisation géographique du SMUR ?

12°) Qu'en est-il de la mutualisation des services logistiques des différentes entités géographiques ?

13°) En tenant compte de la pathologie de la victime, qu'en est-il au sujet du choix du patient pour le lieu de son hospitalisation et de la prise en charge des transports ?

14°) Qu'en est-il des accès routiers à l'hôpital côté français et côté espagnol?

Restant à votre écoute et, ouvert à tout échange pour en être le porte parole auprès des familles de Cerdagne, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Le Président

S. REGRAGUI

Association Familles de France de Cerdagne-Capcir

Adresse postale : Mairie- Rue Emmanuel Brousse – 66 760 UR

Enregistrement N° 0663003660 préfecture des Pyrénées Orientales

Courriel : famillesdefrance-cerdagne@orange.fr